



Assemblée générale

UN LIBRARY

NOV 4 1983

UN/ISA COLLECTION

Distr.
GENERALE

A/38/472
26 octobre 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-huitième session
Point 119 a) de l'ordre du jour

FINANCEMENT DES FORCES DES NATIONS UNIES CHARGÉES DU MAINTIEN
DE LA PAIX AU MOYEN-ORIENT

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 3	2
II. ETAT DES CONTRIBUTIONS	4 - 7	2
III. DEPENSES DE LA FNUOD ET MONTANTS REVISES POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er DECEMBRE 1981 AU 30 NOVEMBRE 1983	8	4
IV. PREVISIONS DE DEPENSES DE LA FNUOD AU-DELA DU 30 NOVEMBRE 1983	9 - 10	4
V. MESURES QUE L'ASSEMBLEE GENERALE DEVRAIT PRENDRE A SA TRENTE-HUITIEME SESSION	11	4

ANNEXES

I. DEPENSES ET MONTANTS REVISES POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er DECEMBRE 1981 AU 30 NOVEMBRE 1983 ET PREVISIONS DE DEPENSES POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er DECEMBRE 1983 AU 30 NOVEMBRE 1984		5
II. PREVISIONS DE DEPENSES POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er DECEMBRE 1983 AU 30 NOVEMBRE 1984 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES		7

VIIASQU 1411
I. INTRODUCTION

1. A sa trente-septième session, l'Assemblée générale a adopté le 30 novembre 1982, sa résolution 37/38 A concernant le financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) pour la période allant du 1er décembre 1982 au 30 novembre 1983 inclus. Le Conseil de sécurité avait prorogé le mandat de la FNUOD jusqu'au 31 mai 1983, par sa résolution 524 (1982).
2. Au paragraphe 1 de la section II de sa résolution 37/38 A, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit de 17 186 500 dollars pour les opérations de la FNUOD pour la période allant du 1er décembre 1982 au 31 mai 1983 inclus. A la section III de la même résolution, l'Assemblée générale a également autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses pour la FNUOD jusqu'à concurrence d'un montant brut de 2 864 416 dollars par mois (le montant net étant de 2 830 666 dollars) pour la période allant du 1er juin au 30 novembre 1983 inclus, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force au-delà du 31 mai 1983, ledit montant devant être réparti entre les Etats Membres conformément au plan énoncé dans ladite résolution.
3. Par sa résolution 531 (1983) du 26 mai 1983, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la FNUOD pour une nouvelle période de six mois jusqu'au 30 novembre 1983.

II. ETAT DES CONTRIBUTIONS

4. Au 30 septembre 1983, le Secrétaire général avait reçu des contributions d'un montant de 588,9 millions de dollars pour la FNUOD ainsi que pour la Force d'urgence des Nations Unies (FONU) pour la période allant de leur constitution au 30 novembre 1983. Le solde des contributions non acquittées s'élève à 79,1 millions de dollars, dont 27,9 millions de dollars mis en recouvrement auprès d'Etats Membres qui ont déclaré qu'ils n'avaient pas l'intention de faire de versements pour la FNUOD et 36 millions de dollars représentant les montants inscrits à un compte spécial conformément à la résolution 36/116 A de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 1981.
5. Le tableau ci-après indique l'état des contributions relatives à la FNUOD pour les périodes allant de sa constitution au 30 novembre 1983 :

Etat des contributions au 30 septembre 1983

(En millions de dollars des Etats-Unis)

	FNUOD et FUNU 1974-1980 a/	FNUOD 25/10/79 à 30/11/83	Total
Crédits ouverts	554,2	106,3	660,5
Engagements de dépenses supplémentaires autorisés	-	17,2	17,2
Moins : recettes accessoires déduites	(8,7)	(1,0)	(9,7)
Montants mis en recouvrement	545,5	122,5	668,0
Paievements reçus	(485,0)	(103,9)	(588,9)
Solde à recevoir	60,5	18,6	79,1
Montant mis en recouvrement auprès d'Etats Membres qui ont déclaré qu'ils n'avaient pas l'intention de payer	(25,0)	(2,9)	(27,9)
Montants inscrits à un compte spécial	(34,6)	(1,4)	(36,0)
Montant estimatif du solde recouvrable	<u>0,9</u>	<u>14,3</u>	<u>15,2</u>

a/ Dans le cas de la FUNU, pour les périodes allant de sa constitution à sa liquidation en 1980; dans le cas de la FNUOD, pour les périodes allant de sa constitution au 24 octobre 1979.

6. Au paragraphe 1 de la section IV de sa résolution 37/38 A, l'Assemblée générale a insisté sur la nécessité de contributions volontaires à la FNUOD tant en espèces que sous forme de services et de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général. Il n'a pas été versé de contributions volontaires en réponse à cette résolution.

7. Comme il est indiqué dans le tableau ci-dessus, le Compte spécial de la FNUOD accuse un déficit de 4,3 millions de dollars environ pour la période du 25 octobre 1979 au 30 novembre 1983. Le déficit des périodes antérieures pour la FNUOD, jusqu'au 24 octobre 1979, ainsi que pour la FUNU, jusqu'à sa liquidation en 1980, est estimé à 59,6 millions de dollars. Dans ces conditions, les sommes dues aux pays qui fournissent des contingents n'ont pas été payées en temps voulu; en outre, ces pays n'ont pas été remboursés intégralement conformément aux taux convenus. Ils ont à nouveau fait part au Secrétaire général de leur très vive inquiétude devant cette situation, qui impose une lourde charge à leurs gouvernements respectifs.

III. DEPENSES DE LA FNUOD ET MONTANTS REVISES POUR LA PERIODE
ALLANT DU 1er DECEMBRE 1981 AU 30 NOVEMBRE 1983

8. On trouvera plus loin, dans l'annexe I, un état des sommes décaissées et des dépenses engagées pour la FNUOD pour les deux périodes de 12 mois allant du 1er décembre 1981 au 30 novembre 1983. Les chiffres demeurent provisoires jusqu'à la clôture officielle des comptes.

IV. PREVISIONS DE DEPENSES DE LA FNUOD AU-DELA DU 30 NOVEMBRE 1983

9. Le mandat actuel de la FNUOD expire le 30 novembre 1983. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la Force au-delà de cette date, et à supposer que ses effectifs et ses responsabilités demeurent les mêmes, les dépenses de la FNUOD seraient, selon le Secrétaire général, d'un montant brut de 2 914 916 dollars par mois (soit un montant net de 2 880 000 dollars) à compter du 1er décembre 1983. Il faudrait alors ouvrir des crédits pour la FNUOD, autoriser le Secrétaire général à contracter des engagements et répartir les montants entre les Etats Membres pour une période allant au-delà du 30 novembre 1983. En conséquence, au cas où le Conseil déciderait de proroger le mandat de la FNUOD, le Secrétaire général prie l'Assemblée générale de prendre à sa présente session les mesures voulues pour permettre de financer les dépenses de la Force du 1er décembre 1983 au 30 novembre 1984.

10. On trouvera dans l'annexe I au présent rapport un état récapitulatif des prévisions de dépenses de la FNUOD pour la période allant du 1er décembre 1983 au 30 novembre 1984 et dans l'annexe II des renseignements complémentaires sur ces prévisions de dépenses.

V. MESURES QUE L'ASSEMBLEE GENERALE DEVRAIT PRENDRE
A SA TRENTE-HUITIEME SESSION

11. Les mesures qui seraient nécessaires pour assurer le financement de la FNUOD jusqu'à présent et à l'avenir sont les suivantes :

a) L'Assemblée générale devrait ouvrir un crédit d'un montant brut de 17 186 496 dollars (soit un montant net de 16 983 996 dollars), correspondant aux dépenses qui ont été autorisées et réparties pour la FNUOD, en vertu des dispositions de la section III de la résolution 37/38 A de l'Assemblée générale, pour la période allant du 1er juin au 30 novembre 1983 inclus;

b) En ce qui concerne les périodes postérieures au 30 novembre 1983, l'Assemblée générale devrait ouvrir des crédits ou autoriser le Secrétaire général à contracter des engagements, selon qu'il conviendra, pour faire face aux dépenses, et répartir les montants correspondants entre les Etats Membres, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force au-delà de cette date.

ANNEXE I

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement

Dépenses et montants révisés pour la période allant du
 1er décembre 1981 au 30 novembre 1983 et prévisions de
 dépenses pour la période allant du 1er décembre 1983
 au 30 novembre 1984

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>Dépenses 1981-1982</u>	<u>Montants révisés 1982-1983</u>	<u>Prévisions de dépenses 1983-1984</u>
1. <u>Dépenses locales et d'appui</u>			
a) Indemnité de subsistance journalière versée par l'ONU aux membres des contingents	594	603	609
b) Traitements et dépenses connexes de personnel	3 115	3 171	3 362
c) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel militaire	65	67	78
d) Rations	1 854	2 062	2 102
e) Location, entretien et construction de locaux, éclairage, chauffage, énergie et eau	1 671	2 370	2 029
f) Location d'aéronefs	-	-	5
g) Communications	26	20	18
2. <u>Matériel et fournitures destinés à la Force</u>			
a) Achat de matériel de transport	466	722	975
b) Achat d'autre matériel	716	1 107	826
c) Entretien et utilisation des véhicules automobiles et autre matériel	2 561	2 800	3 029
d) Fournitures et services	1 365	1 629	1 745
e) Fret, camionnage et messageries	239	400	345
f) Remboursement de l'amortissement du matériel appartenant aux contingents ...	900	800	865
3. <u>Relève des contingents</u>	1 338	1 383	1 570
4. <u>Indemnités en cas de décès ou d'invalidité</u> .	125	125	125
5. <u>Bien-être et loisir</u>	240	265	273

ANNEXE I (suite)

	<u>Dépenses</u> 1981-1982	<u>Montants</u> révisés 1982-1983	<u>Prévisions</u> de dépenses 1983-1984
6. <u>Paiement au titre des dépenses relatives aux contingents</u>			
a) Soldes et indemnités versées aux membres des contingents	15 226	15 401	15 526
b) Amortissement du coût de l'habillement, du paquetage et de l'équipement individuels	1 077	1 089	1 098
7. <u>Contributions du personnel</u>	<u>370</u>	<u>359</u>	<u>399</u>
Total, rubriques 1 à 7	<u><u>31 948</u></u>	<u><u>34 373</u></u>	<u><u>34 979</u></u>
8. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	<u>370</u>	<u>359</u>	<u>399</u>
9. <u>Recettes diverses</u>	<u>20</u>	<u>20</u>	<u>20</u>

ANNEXE II

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant

Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er décembre 1983
 au 30 novembre 1984 : renseignements complémentaires

1 a) Indemnité journalière versée par l'ONU
 aux membres des contingents

	<u>Dollars</u>
1981/82 : dépenses	594 000
1982/83 : montant révisé	603 000
1983/84 : montant prévu	609 000

1. Une indemnité journalière est versée à tous les membres des contingents de la FNUOD pour couvrir leurs faux frais personnels. Comme les années précédentes, le montant de l'indemnité représentera l'équivalent de 1,28 dollar par personne et par jour, payable en monnaie locale. Les prévisions de dépenses ont été calculées sur la base d'un effectif moyen de 1 290 officiers et hommes de troupes pendant la période considérée auxquels viennent s'ajouter en moyenne dix ouvriers qualifiés du bâtiment et autres techniciens dont la Force a temporairement besoin.

1 b) Traitements et dépenses connexes de personnel

	<u>Dollars</u>
1981/82 : dépenses	3 115 000
1982/83 : montant révisé	3 171 000
1983/84 : montant prévu	3 362 000

2. Le tableau d'effectifs actuel de la FNUOD comprend au total 131 postes dans la zone de la mission (4 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur, 6 postes d'agent des services généraux, 24 postes d'agent du Service mobile et 97 postes d'agent local) et 7 postes créés par suite du surcroît de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York (3 postes d'administrateur et 4 postes d'agent des services généraux). Le tableau d'effectifs proposé par la Force pour la période considérée comprend un poste supplémentaire d'administrateur de la classe P-3 et un poste d'agent local. Le poste P-3, qui sera pourvu par un ingénieur civil, permettra de disposer des compétences techniques nécessaires pour assurer la supervision des travaux de construction et d'entretien dont l'exécution se trouve actuellement considérablement retardée en raison de la rotation constante des officiers du génie. De plus, la Force a besoin d'un agent local pour établir les plans et les prescriptions techniques à l'intention des entrepreneurs locaux, superviser les dessinateurs techniques, tenir à jour et contrôler les dossiers et les manuels techniques, et servir d'interprète pour les contacts avec les entrepreneurs et les fournisseurs arabes. Ces deux postes sont demandés pour une période initiale d'un an, après quoi l'opportunité de leur maintien sera reconsidérée.

3. On trouvera ci-après le tableau d'effectifs proposé pour la FNUOD pour 1983-1984 ainsi que le tableau d'effectifs approuvé pour 1982-1983, par catégorie et par classe :

	Nombre de postes		Augmentation en 1983-1984 par rapport à 1982-1983
	<u>1982-1983</u>	<u>1983-1984</u>	
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>			
SSG	1	1	-
P-5	1	1	-
P-4	3	3	-
P-3	1	2	1
P-2	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>-</u>
Total	<u>7</u>	<u>8</u>	<u>1</u>
<u>Agents des services généraux</u>			
G-4	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>-</u>
<u>Autres catégories</u>			
Agents du Service mobile	24	24	-
Agents locaux	<u>97</u>	<u>98</u>	<u>1</u>
Total général	<u>138</u>	<u>140</u>	<u>2</u>

4. Le tableau ci-après indique les montants prévus pour les traitements et dépenses connexes de personnel ainsi que le chiffre des dépenses correspondantes pour les deux années précédentes. Pour calculer le montant estimatif des traitements, salaires et dépenses communes de personnel, on a appliqué au coût des postes qui existaient déjà un abattement de 5 p. 100 pour mouvements de personnel.

	Dépenses <u>1981-1982</u> Dollars	Montants révisés <u>1982-1983</u> Dollars	Montants prévus <u>1983-1984</u> Dollars
i) Traitements et salaires	1 618 000	1 650 000	1 762 000
ii) Dépenses communes de personnel	1 461 000	1 482 000	1 565 000
iii) Frais de voyage et indemnité de subsistance connexe	<u>36 000</u>	<u>39 000</u>	<u>35 000</u>
Total	<u>3 115 000</u>	<u>3 171 000</u>	<u>3 362 000</u>

i) Traitements et salaires 1 762 000 dollars

5. Le montant prévu ci-dessus comprend 1 036 000 dollars pour les traitements du personnel international et 647 000 dollars pour les traitements des agents locaux. Il comprend également 19 000 dollars pour le personnel temporaire, 60 000 dollars pour les heures supplémentaires et les sursalaires de nuit.

ii) Dépenses communes de personnel 1 565 000 dollars

6. Le montant prévu comprend 790 000 dollars pour les indemnités de subsistance mensuelles (mission), 772 000 dollars pour les autres dépenses communes de personnel et 3 000 dollars pour les indemnités de représentation. Les "autres dépenses communes de personnel" comprennent les indemnités pour charges de famille, les indemnités d'installation, les cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les cotisations au plan d'assurance-maladie, les allocations de logement, les frais de voyage à l'occasion du congé dans les foyers et des voyages de visites familiales, l'indemnité pour frais d'études et les frais de voyage connexes, et le coût des autres voyages autorisés.

iii) Frais de voyage et indemnité de subsistance connexe 35 000 dollars

7. Le montant prévu ci-dessus doit permettre de couvrir les frais de voyage du personnel en mission et comprend 6 000 dollars pour les frais de voyage du Commandant de la Force qui doit se rendre à New York, 15 000 dollars pour les voyages périodiques de fonctionnaires de la FNUOD qui doivent se rendre à New York pour consultations et de fonctionnaires de New York qui doivent se rendre auprès de la FNUOD, et 14 000 dollars pour les frais de voyage de fonctionnaires dans la zone de la mission.

1 c) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel militaire

	<u>Dollars</u>
1981/82 : dépenses	65 000
1982/83 : montant révisé	67 000
1983/84 : montant prévu	78 000

8. Le montant prévu à ce titre doit permettre de couvrir le coût de l'indemnité de subsistance à verser au personnel militaire qui est en poste dans des lieux d'affectation où il n'a ni logements ni cantines de l'ONU à sa disposition ainsi qu'au personnel militaire en déplacement autorisé dans la zone de la mission, y compris pour la relève du personnel des postes avancés, pour le transport des approvisionnements, les inspections et les déplacements des officiers de l'état-major. Pour les déplacements autorisés au cours de la période en Israël et en République arabe syrienne, le montant de l'indemnité journalière de subsistance étant de 32 dollars et de 39 dollars respectivement, les frais y relatifs s'élèveraient à 49 000 dollars. La FNUOD a un détachement de police militaire à Tibériade, où des logements sont fournis; en conséquence, les six membres du détachement ne recevront que 50 p. 100 de l'indemnité de subsistance journalière autorisée, ce qui représente 29 000 dollars pour l'année.

1 d) Rations

	<u>Dollars</u>
1981/82 : dépenses	1 854 000
1982/83 : montant révisé	2 062 000
1983/84 : montant prévu	2 102 000

9. Le montant prévu doit permettre de nourrir le personnel militaire de la Force ainsi que les membres du personnel civil qui sont affectés à des postes où une cantine est nécessaire. Les rations sont distribuées en fonction des normes approuvées en la matière. Le montant prévu a été calculé sur la base d'un effectif moyen de 1 290 hommes, plus dix au titre de l'assistance temporaire (voir plus haut par. 1). On a appliqué un abattement de 10 p. 100 pour rations non utilisées, afin de tenir compte des membres du personnel qui sont en poste dans des lieux d'affectation où il n'y a pas de cantine et de ceux qui sont en déplacement autorisé, en permission ou absents de leur cantonnement pour d'autres raisons. Le coût moyen de la ration journalière (4,84 dollars) a été calculé compte tenu des dépenses des années précédentes et d'une augmentation probable de 10 p. 100 du fait de l'inflation.

1 e) Location, entretien et construction de locaux;
 éclairage, chauffage, énergie et eau

	<u>Dollars</u>
1981/82 : dépenses	1 671 000
1982/83 : montant révisé	2 370 000
1983/84 : montant prévu	2 029 000

10. Les dépenses prévues pour 1983-1984 sont récapitulées dans le tableau ci-après et expliquées de façon détaillée dans les paragraphes qui suivent. Le tableau permet en outre de comparer les montants prévus et le chiffre des dépenses correspondantes pour les deux années précédentes.

	<u>Dépenses</u> <u>1981-1982</u> Dollars	<u>Montants</u> <u>révisés</u> <u>1982-1983</u> Dollars	<u>Montants</u> <u>prévus</u> <u>1983-1984</u> Dollars
i) Location de locaux	447 000	627 000	591 000
ii) Entretien, réparation et aménagement des locaux	499 000	546 000	459 000
iii) Approvisionnement en eau et en électricité	247 000	355 000	285 000
iv) Construction de locaux	<u>478 000</u>	<u>842 000</u>	<u>694 000</u>
Total	<u>1 671 000</u>	<u>2 370 000</u>	<u>2 029 000</u>

i) Location de locaux 591 000 dollars

11. On estime que la location de locaux pour le quartier général de la FNUOD et pour loger le personnel militaire à Damas s'élèverait à 591 000 dollars en 1983-1984 si les arrangements actuels étaient maintenus. Mais, comme il était indiqué dans le précédent rapport, on a jugé nécessaire, pour des raisons de sécurité, d'installer le quartier général et les quartiers du personnel militaire qui en sont proches dans d'autres locaux à Damas. Tous les efforts déployés par la FNUOD pour louer d'autres locaux à Damas ont échoué, et compte tenu des circonstances, la FNUOD explore actuellement la possibilité de construire un quartier général qui comprendrait des locaux à usage de bureaux, des logements pour le personnel militaire et autres installations, dans les environs immédiats de Damas. La planification du projet en est encore à un stade hypothétique et préliminaire; aucun crédit n'est donc demandé pour l'instant, pour de nouveaux locaux. Dans l'hypothèse où les plans concernant la réinstallation du quartier général de la FNUOD seraient définitivement arrêtés, durant l'année se terminant le 30 novembre 1984 et que des crédits additionnels s'avèrent nécessaires, la question serait portée à l'attention du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires afin que l'Assemblée générale puisse éventuellement prendre une décision à cet effet dans le cadre de sa résolution sur les dépenses imprévues et extraordinaires pour l'exercice biennal 1984-1985.

12. Les dépenses prévues pour la location des locaux actuels à Damas, ainsi que d'autres locaux ailleurs, sont indiquées ci-après :

<u>Description</u>	<u>Dollars</u>
a) Locaux du quartier général à Damas (y compris le mess et les salles à manger)	208 000
b) Quartiers du personnel militaire affecté au quartier général de la FNUOD, à Damas	222 000
c) Quartiers du détachement de police militaire à Tibériade	4 800
d) Atelier de réparation de véhicules de Tibériade, utilisé en commun par la FNUOD et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine (ONUST)	6 000
e) Charges et frais d'entretien, lorsqu'ils ne sont pas inclus dans les loyers (gazole : 62 000 dollars; électricité : 58 200 dollars; eau : 5 000 dollars; entretien courant 25 000 dollars)	<u>150 000</u>
Total	<u><u>591 000</u></u>

ii) Entretien, réparation et aménagement des locaux 459 000 dollars

13. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de l'entretien et de la réparation des locaux (y compris leur aménagement en fonction de l'utilisation prévue) au quartier général, dans les camps et dans les positions et postes de commandement avancés des contingents, y compris le coût de l'entretien et de la réparation des locaux loués par la Force. Le montant prévu se décompose comme suit :

a) 100 000 dollars pour les fournitures nécessaires pour les petits travaux de transformation et d'entretien courant dans tous les locaux de la FNUOD, sauf les locaux loués. Ce montant doit permettre de couvrir le coût des matériaux de construction (verre à vitres, toile de store, carrelage, parpaings de ciment, bois de tous types, peinture, petites fournitures électriques, fournitures de plomberie, fournitures de menuiserie, etc.).

b) 209 000 dollars pour les gros travaux de réparation et d'aménagement des locaux, se répartissant comme suit, par ordre de priorité :

- 1) Réparation de la toiture des bâtiments dans six positions et au camp Faouar (15 000 dollars)
(Le montant prévu pour ce projet, qui sera réalisé par les membres de la Force, couvre l'achat des matériaux nécessaires pour réparer les toitures en mauvais état des roulottes et des bâtiments utilisés comme cuisines, infirmeries ou quartiers d'habitation. Ces travaux sont indispensables pour prolonger la vie de ces installations et améliorer les conditions de vie.)
- 2) Réparation de la toiture de trois bâtiments au camp Ziouani (30 000 dollars)
(Le montant prévu pour ce projet, qui sera exécuté par un entrepreneur, couvre les gros travaux à effectuer pour réparer la toiture des bâtiments abritant le gymnase, le bureau de poste, le bureau d'aide sociale, le poste d'incendie et les logements. Les réparations effectuées antérieurement n'ont pas éliminé les infiltrations.)
- 3) Agrandissement du quartier d'habitation de la position 84 (5 000 dollars)
(Le montant prévu pour ce projet, qui sera réalisé par les membres de la Force, couvre la construction d'une annexe en briques à un bâtiment en béton, qui fournira 20 mètres carrés de surface habitable afin de loger correctement le personnel de cette position.)
- 4) Conversion de trois unités mobiles de logement à d'autres usages au camp Faouar (6 000 dollars)
(Le montant prévu pour ce projet, qui sera réalisé par les membres de la Force, couvre la conversion de baraques mobiles de logement pour servir respectivement d'entrepôt de matériel, de buanderie et d'atelier supplémentaire. Les logements ainsi convertis seront remplacés par de nouveaux bâtiments préfabriqués).

- 5) Agrandissement des baraques abritant les générateurs et reconstruction des baraques d'entreposage des carburants/lubrifiants dans dix positions et au camp Faouar (25 000 dollars)
(Pour abriter les nouveaux générateurs qui alimenteront les positions, il faut construire des baraques plus grandes que les actuelles, exigües et irrécupérables. De même, plusieurs baraques délabrées abritant les carburants/lubrifiants doivent être reconstruites. Ce projet sera exécuté par les membres de la Force.)
- 6) Pose d'un revêtement métallique sur un bâtiment préfabriqué au camp Ziouani (20 000 dollars)
(Le revêtement extérieur en contre-plaqué de ce bâtiment préfabriqué est disjoint, écaillé et cloqué. Un nouveau revêtement en contre-plaqué coûterait à peu près le même prix à installer qu'un revêtement métallique mais nécessiterait beaucoup plus d'entretien. Ce projet sera réalisé par un entrepreneur.)
- 7) Tranformation d'un bâtiment en béton en local d'habitation au camp Ziouani (7 300 dollars)
(Ce projet, exécuté par les membres de la Force, consistera à modifier les cloisonnements intérieurs, réparer les planchers et refaire la peinture d'un bâtiment en béton servant actuellement d'entrepôt d'armes, et qui accueillera 12 personnes installées jusqu'ici dans un bâtiment préfabriqué.)
- 8) Agrandissement des fenêtres dans six bâtiments à usage d'habitation et de bureaux au camp Faouar (3 000 dollars)
(Le montant prévu pour ce projet, qui sera réalisé par les membres de la Force, couvre le remplacement de fenêtres trop petites pour permettre un éclairage et une ventilation suffisants.)
- 9) Réparation et amélioration de la plomberie dans différents bâtiments du camp Faouar et des positions (15 000 dollars)
(Le montant prévu pour ce projet, qui sera exécuté par les membres de la Force, couvre des réparations d'ensemble pour éviter les ruptures de canalisation, les fuites et les engorgements dans différents bâtiments ainsi que l'installation de sanitaires et de fosses d'aisance dans quatre positions.)
- 10) Peinture extérieure de neuf bâtiments au camp Ziouani (10 000 dollars)
(Afin d'améliorer l'état de neuf structures en béton, construites il y a près de 50 ans, on prévoit de les faire repeindre par les membres de la Force.)
- 11) Rénovation d'un bâtiment d'entreposage de matériel de transmission au camp Ziouani (5 700 dollars)
(Afin de dégager 60 m² d'espace supplémentaire pour abriter le matériel de transmission, actuellement entreposé dehors, on propose de modifier ce bâtiment et de construire, en faisant appel aux membres de la Force, des systèmes de cloisons et de casiers.)

- 12) Réparation de la plomberie dans différents bâtiments au camp Faouar
(5 000 dollars)
(Il s'agit, pour les membres de la Force, de remplacer les canalisations intérieures détériorées, y compris les équipements de douche.)
 - 13) Peinture de bâtiments au camp Faouar et dans différentes positions
(10 000 dollars)
(Pour prolonger l'existence et améliorer l'état de plusieurs bâtiments, on propose que les membres de la Force en repeignent l'intérieur et l'extérieur.)
 - 14) Pose d'une toiture sur un bâtiment en maçonnerie au camp Ziouani
(6 000 dollars)
(On prévoit de construire un toit sur une construction inutilisée, qui fournira ainsi un espace d'entreposage supplémentaire de 180 m². Ces travaux seront réalisés par les membres de la Force.)
 - 15) Remplacement de panneaux électriques au camp Faouar (1 000 dollars)
(Il s'agit pour les membres de la Force de remplacer les panneaux électriques usagés dans dix bâtiments.)
 - 16) Modification des tours d'observation et remplacement des guérites de sentinelles de certaines positions (15 000 dollars)
(Les tours d'observation de quatre positions doivent être modifiées et reconstruites pour permettre une meilleure surveillance. Dans deux positions, les guérites des sentinelles doivent être remplacées. Ces travaux seront effectués par les membres de la Force.)
 - 17) Entretien et réparation des abris (30 000 dollars)
(Les abris doivent être régulièrement entretenus et réparés par les membres de la Force.)
- c) 150 000 dollars pour divers travaux d'entretien, à savoir :
- 1) Revêtement en dur des voies et d'autres surfaces à l'intérieur des camps (125 000 dollars)
(Le montant prévu doit permettre de réparer et de revêtir en dur la surface et les accotements des voies, ainsi que les zones attenantes aux ateliers, cuisines, etc., à l'intérieur des camps Faouar et Ziouani, travaux qui seront effectués par un entrepreneur. Les aires gravillonnées sont extrêmement boueuses en hiver et deviennent sales et pleines de poussière pendant les mois d'été sous l'action de la chaleur et du vent.)
 - 2) Entretien des voies et autres aires gravillonnées (25 000 dollars)
(Le montant prévu pour ce projet, qui doit être réalisé par les membres de la Force, couvre l'entretien des voies et autres aires gravillonnées à l'intérieur et à la périphérie des camps et des positions.)

iii) Approvisionnement en eau et électricité 285 000 dollars

14. Des montants sont prévus à ce titre pour couvrir le coût de l'approvisionnement en eau (12 000 dollars) et en électricité (176 000 dollars) du camp Ziouani et celui de l'approvisionnement en électricité du camp Faouar (97 000 dollars).

iv) Construction de locaux 694 000 dollars

15. Des montants sont prévus pour la construction des installations suivantes, qui sont énumérées par voie de priorité :

a) 60 000 dollars : Extension d'un bâtiment en béton à usage d'habitation à la Position 28. Afin de disposer de quartiers suffisants pour loger le personnel militaire de cette position, on propose d'agrandir une construction récente en béton pour remplacer le bâtiment préfabriqué en mauvais état qui hébergeait jusqu'ici ce personnel.

b) 250 000 dollars : Construction d'un nouveau garage et service d'entretien au camp Ziouani. Le montant prévu doit permettre la construction, par un entrepreneur, d'un bâtiment où seront regroupés le service du mouvement des véhicules, le service de l'administration et des statistiques, la salle d'attente des chauffeurs, l'aire d'entreposage et le service d'entretien des véhicules. La dispersion actuelle de ces différents services en limite l'efficacité. Grâce à ce projet, on disposera d'un garage suffisamment grand et équipé pour regrouper toutes les activités de la section chargée de l'entretien. Vu l'exiguïté des ateliers actuels, les techniciens sont obligés de travailler dehors même par mauvais temps.

c) 112 000 dollars : Construction de six nouveaux abris. Pour améliorer la sécurité du personnel, il est nécessaire de construire six nouveaux abris dans les camps.

d) 40 000 dollars : Déplacement et reconstruction de la Position 32. Les installations actuelles étant surpeuplées et non conformes aux normes, il est prévu de construire, à 30 mètres environ du bâtiment actuel, un nouveau bâtiment en béton qui pourra accueillir dix personnes et qui comportera une cuisine, une cantine et des salles de douches. Le choix d'un nouvel emplacement est indispensable car le site actuel est inondé lors de la saison des pluies.

e) 4 000 dollars : Pose d'un grillage autour des stations de pompage au camp Faouar. On propose qu'un entrepreneur installe un grillage autour des deux stations de pompage de l'eau afin d'en éviter la contamination.

f) 40 000 dollars : Construction d'un bâtiment en béton à usage d'habitation à la Position 31. Pour remplacer un bâtiment sérieusement endommagé et fournir l'espace supplémentaire nécessaire, on prévoit la construction, par les membres de la Force, d'un bâtiment en béton comprenant une cuisine, une cantine et des salles de douches, qui pourra accueillir dix personnes.

g) 10 000 dollars : Transformation d'un bâtiment en salle d'exercice physique au camp Faouar. Il est prévu de transformer, en faisant appel aux membres de la Force, un bâtiment en béton (50 m²) en salle d'exercice et d'haltérophilie pour les troupes.

h) 50 000 dollars : Reconstruction de la Position 25. Le développement de Kounaïtra a entraîné une augmentation de la population et de la circulation automobile aux approches de la Position 25. Pour améliorer l'efficacité opérationnelle de cette position il est prévu de la réinstaller sur la colline située à l'est de son emplacement actuel. Ce projet, qui sera réalisé par les membres de la Force, comportera des quartiers pour 25 hommes, ainsi qu'une cuisine, une cantine et des salles de douche, un poste de sentinelle, une tour d'observation, des hangars pour abriter les générateurs et pour entreposer les carburants/lubrifiants, des abris ainsi que les services indispensables. L'utilisation des remorques ATCO provenant de la Position 20 permettra de réduire le coût du projet.

i) 21 000 dollars : Transformation d'un bâtiment d'entreposage en maçonnerie en bâtiment à usage d'habitation au camp Ziouani. Pour remplacer les baraquements de type ATCO accueillant dix hommes, on prévoit la rénovation d'un bâtiment, y compris la pose d'une nouvelle toiture, d'un plafond isolant, de cloisons en briques, de planchers, de portes et de fenêtres. Ce bâtiment de 180 mètres carrés comportera un foyer et une laverie. Les travaux seront réalisés par les membres de la Force.

j) 4 000 dollars : Construction d'une installation pour laver les véhicules au camp Faouar. Pour remplacer des installations insuffisantes, on prévoit de construire un bloc en béton de 360 mètres carrés, complété par un local pour l'entreposage de l'équipement et une colonne d'alimentation.

k) 15 000 dollars : Remplacement d'un bâtiment d'habitation en mauvais état par une construction préfabriquée au camp Faouar. Pour remplacer un bâtiment préfabriqué vieilli et en mauvais état, on prévoit la construction, par les membres de la Force, d'un nouveau bâtiment préfabriqué qui pourra accueillir 24 hommes et sera pourvu de salles de douche.

l) 35 000 dollars : Remplacement d'un bâtiment à usage d'habitation à la Position 63. On prévoit la construction, par les membres de la Force, d'un bâtiment préfabriqué pouvant accueillir dix personnes et pourvu d'une cuisine, d'une cantine et de salles de douche, en remplacement d'une vieille construction préfabriquée devenue trop petite et dont la remise en état serait trop coûteuse.

m) 6 000 dollars : Agrandissement du bureau des transports du camp de Faouar. Etant donné l'exiguïté du bureau des transports et du mouvement des véhicules, on propose de lui adjoindre une annexe de 30 mètres carrés.

n) 18 000 dollars : Remplacement d'installations sanitaires au camp de Ziouani. Pour remplacer deux remorques ATCO aménagées en salles de douche, dont la réparation serait trop coûteuse, il est prévu de construire, en faisant appel aux membres de la Force, deux bâtiments en blocs de béton d'une capacité de 25 personnes chacune.

o) 6 000 dollars : Pose d'un grillage autour du bloc des carburants/lubrifiants au camp Faouar. Pour éviter les vols d'essence, il est prévu de faire poser autour du bloc par les membres de la Force une clôture grillagée de dix mètres sur six.

p) 18 000 dollars : Installation de citernes souterraines aux Positions H, HS et 12. Pour assurer à ces trois positions, situées près du mont Hermon, un approvisionnement en eau suffisant au cours des mois d'hiver, quand la circulation automobile est paralysée, on propose de construire, en faisant appel aux membres de la Force, des citernes d'une contenance de 40 000 litres.

q) 5 000 dollars : Déplacement d'un entrepôt d'armes au camp Ziouani. Pour entreposer les armes qui seront retirées d'un bâtiment destiné à être transformé en quartiers d'habitation [voir par. 13, alinéa b) 7)], il est prévu de rénover un bâtiment en maçonnerie actuellement dépourvu de toiture. Les travaux, qui seront réalisés par les membres de la Force, comprendront la pose d'une toiture, la réfection des murs intérieurs, la construction d'étagères et de casiers et la pose de fils électriques.

1 f) Location d'aéronefs

	<u>Dollars</u>
1981-1982 : dépenses	-
1982-1983 : montant révisé	-
1983-1984 : montant prévu	5 000

16. La FNUOD ne dispose plus d'appui aérien depuis novembre 1979. Il est proposé de constituer une provision pour permettre de faire face aux besoins d'urgence de la Force, comme les évacuations pour raisons médicales, par exemple.

1 g) Communications

	<u>Dollars</u>
1981-1982 : dépenses	26 000
1982-1983 : montant révisé	20 000
1983-1984 : montant prévu	18 000

17. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des communications (à l'exclusion du coût du personnel et du matériel) à Genève et à Pise pour les besoins de la FNUOD, ainsi qu'entre les centres d'opérations de la FNUOD. Le montant prévu comprend le coût de la location des lignes téléphoniques et celui des communications téléphoniques du quartier général de la FNUOD, du camp Ziouani et du détachement de police militaire de Tibériade (8 500 dollars), ainsi que le coût des services télégraphiques, de la location d'une boîte postale et de l'affranchissement du courrier officiel (9 500 dollars).

2 a) Achat de matériel de transport

	<u>Dollars</u>
1981-1982 : dépenses	466 000
1982-1983 : montant révisé	722 000
1983-1984 : montant prévu	975 000

18. Les véhicules de transport qu'il est proposé d'acheter pour 1983-1984 pour le parc de la FNUOD consistent uniquement en matériel de remplacement, et sont énumérés ci-après :

<u>Description</u>	<u>Nombre</u>	<u>Prix unitaire</u> Dollars	<u>Coût total</u> Dollars
Voiture légère	20	5 800	116 000
Cherokee	21	10 500	220 500
Jeep, (1/4 de tonne)	6	9 800	58 800
Minibus	9	8 000	72 000
Bus (21 passagers)	2	35 000	70 000
Bus (45 passagers)	1	100 000	100 000
Camionnette à plate-forme, cabine double	4	8 000	32 000
Camionnette à plate-forme, cabine simple	5	6 700	33 500
Camion (moyen)	1	10 500	10 500
Véhicules pour terrain enneigé	1	90 000	90 000
Ambulance	1	12 200	12 200
Chariot élévateur	1	25 000	25 000
Frais de transport des véhicules	—		<u>134 500</u>
Total	<u>72</u>		<u>975 000</u>

19. Il est proposé de remplacer 72 véhicules de type commercial qui sont hors d'usage, ont été détruits ou ont un kilométrage trop élevé et qu'il est difficile d'entretenir et trop coûteux de réparer ou d'utiliser.

20. La FNUOD a besoin en outre de 13 véhicules supplémentaires qu'elle se propose de se procurer en tant que matériel appartenant aux contingents et en remboursant l'amortissement aux gouvernements intéressés. Ces véhicules de type militaire comprendront d'une part 4 camions de transport de marchandises, 4 camions citernes pour l'essence, 1 camion citerne pour le transport d'eau, 1 camion à benne basculante et 1 camion tracteur, appelés à remplacer des véhicules existants, et d'autre part 2 camions citernes supplémentaires pour le transport d'essence dont la Force a besoin. Un montant de 114 000 dollars est prévu à la rubrique 2 f) du budget pour le remboursement de l'amortissement correspondant (sur 6 mois au taux de 30 p. 100 par an) et un montant de 136 000 dollars est prévu à la rubrique 2 e) pour les frais de transport des véhicules en question.

2 b) Achat d'autre matériel

	<u>Dollars</u>
1981-1982 : dépenses	716 000
1982-1983 : montant révisé	1 107 000
1983-1984 : montant prévu	826 000

21. Le coût estimatif des autres matériels dont la Force aura besoin en 1983-1984 est récapitulé dans le tableau ci-après et expliqué de façon plus détaillée dans les paragraphes qui suivent. Le tableau permet également de comparer les coûts avec ceux des années précédentes.

<u>Matériel</u>	<u>Dépenses</u> 1981-1982 Dollars	<u>Montant révisé</u> 1982-1983 Dollars	<u>Montant prévu</u> 1983-1984 Dollars
i) Matériel de communications	98 000	452 000	73 600
ii) Générateurs	86 000	177 000	188 800
iii) Matériel d'entretien et de réparation	47 000	71 000	65 000
iv) Matériel médical et dentaire	3 000	7 000	35 000
v) Tentés	-	-	28 000
vi) Matériel pour le logement et les cantines	301 000	118 000	82 100
vii) Mobilier et matériel de bureau	17 000	89 000	51 000
viii) Matériel d'observation	38 000	108 000	169 300
ix) Matériel divers	<u>126 000</u>	<u>85 000</u>	<u>133 200</u>
Total	<u><u>716 000</u></u>	<u><u>1 107 000</u></u>	<u><u>826 000</u></u>

i) Matériel de communication 73 600

22. Le montant prévu doit permettre d'acheter le matériel de communication à la Force et comprend une somme de 11 200 dollars pour les frais de transport.

a) Remplacement de matériel (30 600 dollars)

- 1) Un horodateur rapide pour la réception et l'émission des communications radio (500 dollars).
- 2) Quatre émetteurs récepteurs mobiles pour remplacer le matériel hors d'usage affecté à la police militaire et à deux contingents (9 900 dollars).
- 3) Un standard téléphonique SB-93 pour remplacer quatre unités plus petites qui doivent être reconditionnées. Le standard destiné au camp Ziouani, est le même que celui actuellement en cours d'installation au camp Faouar (17 700 dollars).
- 4) Six antennes pour véhicule en remplacement de matériel endommagé (2 500 dollars).

b) Nouvelles acquisitions (43 000 dollars)

- 1) Un mât d'antenne de 30 mètres et une antenne pour remplacer le matériel emprunté à l'ONUST afin d'améliorer les communications au poste OP-56 (5 500 dollars).
- 2) Analyseur du système de communication pour l'entretien du matériel (17 700 dollars).
- 3) Huit émetteurs-récepteurs mobiles pour équiper les véhicules de la FNUOD (19 800 dollars).

23. On trouvera ci-après une liste de matériel de communication supplémentaire dont la Force a besoin et qu'elle se propose de se procurer en tant que matériel appartenant aux contingents, en remboursant l'amortissement aux gouvernements intéressés, représente un total de 20 500 dollars, non compris les frais de transport.

a) Remplacement de matériel (2 500 dollars)

- 1) Un bloc d'alimentation et de répétition AM-1777 pour remplacer des éléments hors d'usage de l'installation radio KFF-29 (1 500 dollars).
- 2) Deux blocs d'alimentation pour radios en remplacement de matériel qui doit être réformé (1 000 dollars).

b) Nouvelles acquisitions (18 000 dollars)

- 1) Sept amplificateurs de portée pour radios AN/PRC 77 afin d'en accroître la portée opérationnelle (14 000 dollars).
- 2) Diverses antennes pour accroître la portée du matériel radio (4 000 dollars).

24. Un montant de 3 100 dollars est prévu à la rubrique 2 f) du budget pour le remboursement de l'amortissement (sur six mois, au taux de 30 p. 100 par an) du matériel décrit dans le paragraphe 23, et un montant de 3 700 dollars est prévu à la rubrique 2 e) pour les frais de transport de ce matériel.

ii) Générateurs 188 800 dollars

25. Un montant est prévu pour remplacer des générateurs qui fournissent l'électricité nécessaire aux positions et, en cas d'urgence, au quartier général et aux camps principaux. Au cours de cette quatrième année d'un programme régulier de remplacement du matériel, il est proposé d'acheter les générateurs suivants :

<u>Description</u>	<u>Nombre</u>	<u>Prix unitaire</u> Dollars	<u>Coût total</u> Dollars
Générateurs de 175 kVA	2	27 000	54 000
Générateurs de 55 kVA	4	8 500	34 000
Générateurs de 10,5 kVA	25	3 200	80 000
Générateurs portatifs 120/240V	2	600	1 200
Frais de transport	—		<u>19 600</u>
Total	<u>33</u>		<u>188 800</u>

iii) Matériel d'entretien et de réparation 65 000 dollars

26. Le montant prévu doit permettre d'acheter du petit outillage et du matériel divers pour les ateliers d'entretien et de réparation. Il s'agit de remplacer des outils et du matériel hors d'usage (33 000 dollars) et d'en acheter de nouveaux (32 000 dollars).

iv) Matériel médical et dentaire 35 000 dollars

27. Le montant prévu doit permettre d'acquérir le matériel médical et dentaire nécessaire pour remplacer des articles à réformer (19 000 dollars) ainsi que le matériel nouveau nécessaire pour améliorer les services médicaux et dentaires (16 000 dollars).

v) Tentes 28 000 dollars

28. Le montant prévu doit permettre d'acheter 16 tentes pour remplacer un équipement hors d'usage qui doit être réformé.

vi) Matériel pour logements et cantines 82 100 dollars

29. Le montant prévu doit permettre d'acquérir sur place du matériel pour les logements afin de remplacer des articles usés ou endommagés (56 000 dollars) et de procéder à de nouvelles acquisitions (13 000 dollars) [lits, matelas, chaises, tables, lampes, armoires, glaces, ventilateurs, rayonnages et autres articles]. Le montant prévu doit aussi permettre de remplacer du matériel de cuisine et de cantine qui est usé (10 300 dollars) et de procéder à de nouvelles acquisitions (2 800 dollars) : cuisinières et grils, fours, chauffe-plats à vapeur, mixeurs, lave-vaisselle, grille-pain et percolateurs.

vii) Mobilier et matériel de bureau 51 000 dollars

30. Le montant prévu doit permettre d'acquérir le mobilier et le matériel de bureau nécessaire pour remplacer des articles hors d'usage ou endommagés et irréparables (36 400 dollars) et de procéder à de nouvelles acquisitions, notamment les articles suivants : machines à écrire électriques et mécaniques, calculatrices de bureau, machines à photocopier, machines à polycopier, bureaux, chaises, classeurs, corbeilles à papier, lampes, étagères, tables et armoires à fournitures.

viii) Matériel d'observation 169 300 dollars

31. Le montant prévu doit permettre d'acquérir le matériel d'observation indiqué ci-après, qui est nécessaire pour permettre une surveillance continue. Le montant prévu comprend 25 800 dollars pour les frais de transport.

a) Onze jumelles de 120mm pour l'observation diurne à longue portée à partir de positions (31 400 dollars).

b) Dix jumelles de campagne (7 x 42) pour remplacer le matériel hors d'usage utilisé par les patrouilles.

c) Deux grands et 14 petits dispositifs d'observation nocturne à longue portée pour les positions, les postes avancés et les groupes d'intervention rapide, afin de permettre une surveillance continue dans la zone de séparation et le long des lignes respectives (134 800 dollars).

d) Dix boussoles pour remplacer le matériel perdu ou endommagé utilisé pendant les patrouilles (300 dollars).

ix) Matériel divers 133 200 dollars

32. Le montant prévu doit permettre d'acheter du matériel divers pour un coût estimatif de 133 200 dollars, dont 4 300 dollars de frais de transport pour les articles qui ne seront pas achetés sur place. On prévoit d'acheter les articles suivants : climatiseurs, réfrigérateurs, radiateurs, chauffe-eau, matériel de lutte contre les incendies (tuyaux, extincteurs, lances et haches), équipement de ski pour les patrouilles d'hiver, aspirateurs, machines à laver le linge, toilettes chimiques et autres articles. Il s'agit de remplacer du matériel hors d'usage (69 500 dollars) et d'acquérir du matériel supplémentaire indispensable (63 700 dollars).

2 c) Entretien et utilisation des véhicules automobiles
 et autre matériel

	<u>Dollars</u>
1981-1982 : dépenses	2 561 000
1982-1983 : montant révisé	2 800 000
1983-1984 : montant prévu	3 029 000

33. Les dépenses prévues pour 1983-1984 sont récapitulées dans le tableau ci-après et expliquées de façon détaillée dans les paragraphes qui suivent. Le tableau permet aussi de comparer les montants prévus et les dépenses correspondantes des deux années précédentes.

	<u>Dépenses</u> <u>1981-1982</u> Dollars	<u>Montants révisés</u> <u>1982-1983</u> Dollars	<u>Montants prévus</u> <u>1983-1984</u> Dollars
i) Carburants et lubrifiants	1 268 000	1 258 000	1 326 000
ii) Pièces détachées et entretien des véhicules automobiles	1 155 000	1 349 000	1 496 000
iii) Pièces détachées et entretien d'autre matériel	138 000	193 000	207 000
Total	<u>2 561 000</u>	<u>2 800 000</u>	<u>3 029 000</u>

i) Carburants et lubrifiants 1 326 000 dollars

34. Le montant prévu à la présente rubrique doit permettre d'acheter de l'essence (918 000 dollars), du carburant diesel (313 000 dollars), ainsi que de l'huile de moteur, des lubrifiants et autres produits pétroliers (95 000 dollars) pour l'utilisation et l'entretien des véhicules automobiles, du matériel mobile lourd et des machines fixes. Ces prévisions de dépenses ont été calculées sur la base des prix actuels majorés de 5 p. 100 pour tenir compte des hausses de prix prévues pour 1983-1984. La consommation prévue est calculée compte tenu de la consommation la plus récente de la Force.

ii) Pièces détachées et entretien des véhicules automobiles 1 496 000 dollars

35. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des pièces détachées et des organes de rechange nécessaires pour les véhicules de type militaire (659 000 dollars) et les véhicules de type civil (511 000 dollars), ainsi que de passer des contrats locaux pour l'entretien et la réparation des véhicules (132 000 dollars). Les frais de transport prévus pour les pièces détachées et les organes de rechange non achetés sur place s'élèvent à 194 000 dollars.

iii) Pièces détachées et entretien d'autre matériel 207 000 dollars

36. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des pièces détachées et de l'entretien des machines fixes et d'autre matériel non consommable (générateurs, pompes, réfrigérateurs, congélateurs, chauffe-eau, ventilateurs électriques, cuisinières et machines de bureau), ainsi que les frais de transport pour le matériel acheté à l'étranger (20 000 dollars).

2 d) Fournitures et services

Dollars

1981-1982 : dépenses	1 365 000
1982-1983 : montant révisé	1 629 000
1983-1984 : montant prévu	1 745 000

37. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des fournitures consommables et des services divers énumérés dans le tableau ci-après et au sujet desquels on trouvera des précisions plus loin. Le tableau permet aussi de comparer les montants prévus et les dépenses correspondantes des deux années précédentes.

	<u>Dépenses</u> <u>1981-1982</u> Dollars	<u>Montants révisés</u> <u>1982-1983</u> Dollars	<u>Montants prévus</u> <u>1983-1984</u> Dollars
i) Vêtements et uniformes	118 000	159 000	128 000
ii) Matériels défensifs de campagne	51 000	62 000	61 700
iii) Fournitures médicales et dentaires	55 000	95 000	115 000
iv) Matériel sanitaire et d'entretien	132 000	106 000	100 000
v) Intendance générale	470 000	563 000	600 000
vi) Fournitures et piles pour les services de communications	160 000	193 000	230 300
vii) Papeterie et fournitures de bureau	79 000	75 000	85 000
viii) Services contractuels	183 000	255 000	285 000
ix) Assurance commerciale	58 000	58 000	61 000
x) Consultations médicales et soins d'urgence	18 000	25 000	20 000
xi) Affranchissement du courrier du personnel militaire	4 000	6 000	6 000
xii) Service de vérification extérieure des comptes	10 000	11 000	11 000
xiii) Divers	<u>27 000</u>	<u>21 000</u>	<u>42 000</u>
Total	<u>1 365 000</u>	<u>1 629 000</u>	<u>1 745 000</u>

i) Vêtements et uniformes 128 000 dollars

38. Le montant prévu doit permettre a) de distribuer les articles d'habillement (ONU) qui sont conservés par les hommes lors de la relève des contingents (2 600 séries d'articles, dont le coût est estimé à 40 dollars par série, soit 104 000 dollars); b) de remplacer environ 50 p. 100 des sous-casques fournis par l'ONU et qui sont usés (4 600 dollars); et c) de distribuer aux employés civils locaux et au personnel militaire affecté à certains travaux les articles d'habillement spéciaux nécessaires pour des raisons d'hygiène et de sécurité (19 400 dollars).

ii) Matériels défensifs de campagne 61 700 dollars

39. Le montant prévu doit permettre de remplacer le matériel suivant : fil de fer pour réseau à boudin (14 000 dollars), fil de fer barbelé (6 000 dollars), plaques de tôle ondulée (3 600 dollars), piquets de clôture (10 600 dollars), sacs de sable (11 500 dollars), peinture spéciale pour baliser les sentiers empruntés par les patrouilles ainsi que d'autres zones d'opérations (9 000 dollars), et des articles divers tels que ciment, fil de fer galvanisé, tuyaux métalliques, bois de charpente, etc. (7 000 dollars).

iii) Fournitures médicales et dentaires 115 000 dollars

40. Le montant prévu doit permettre d'acheter des fournitures médicales et dentaires pour l'infirmerie du quartier général, l'abri réservé aux soins médicaux au camp Faouar et les installations médicales des contingents. Compte tenu de l'expérience des années précédentes et du stock actuellement disponible, les besoins sont estimés comme suit : médicaments (45 000 dollars), vaccins (12 000 dollars), antiseptiques (5 000 dollars), pansements (15 000 dollars), fournitures chirurgicales (15 000 dollars), fournitures dentaires (3 600 dollars) et fournitures de radiologie (1 000 dollars). On prévoit également l'achat de fournitures de laboratoire (18 400 dollars), dont une partie est destinée au laboratoire d'hygiène de la Force.

iv) Matériel sanitaire et d'entretien 100 000 dollars

41. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des insecticides, désinfectants, lessives, produits pour toilettes chimiques (en poudre et liquide), savons et détergents, balais, serpillières et chiffons, produits chimiques pour la purification de l'eau, produits à récurer, cires, désodorisants, matériel de pulvérisation, brosses, etc. Les prévisions ont été établies compte tenu de la consommation des années précédentes et des stocks actuellement disponibles.

v) Intendance générale 600 000 dollars

42. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des articles suivants : kérosène (235 000 dollars), gaz butane (105 000 dollars), oxygène et acétylène (11 000 dollars), couvertures, sacs de couchage, oreillers, draps et autres articles de literie (35 000 dollars), vaisselle, couverts et ustensiles de cuisine (25 000 dollars), piles autres que les piles pour radios et accumulateurs pour véhicules (9 000 dollars), matériel d'emballage et de conditionnement (27 000 dollars), produits en papier et en plastique (50 000 dollars), peinture, pinceaux, etc. (40 000 dollars), petits outils (6 000 dollars), recharges d'extincteurs (18 000 dollars), trousse pour alcootests utilisées par la police militaire, fournitures pour diagrammes, etc. (5 000 dollars), fournitures électriques (14 000 dollars), fournitures pour détection de mines et déminage (8 000 dollars), équipement de montagne (2 000 dollars) et autres fournitures diverses [drapeaux, autocollants, nattes et tissu pour rideaux (10 000 dollars)].

vi) Fournitures et piles pour les services de communications 230 300 dollars

43. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des fournitures nécessaires pour l'entretien et l'utilisation du système de communications de la FNUOD, telles que piles et accumulateurs (39 000 dollars), câbles téléphoniques (38 000 dollars), standards téléphoniques, pièces détachées pour émetteurs-récepteurs, quartz, transistors, modules, autres pièces détachées, papier pour téléscripteur, rubans, bandes et autres articles consommables (136 300 dollars). Des dépenses sont également prévues pour les contrats d'entretien du matériel passés avec des entreprises extérieures (11 000 dollars) et pour la révision du matériel appartenant aux contingents dans le pays d'origine (6 000 dollars).

vii) Papeterie et fournitures de bureau 85 000 dollars

44. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de fournitures diverses utilisées dans tous les bureaux de la Force, y compris le coût des fournitures de reproduction et d'impression des formules.

viii) Services contractuels 285 000 dollars

45. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de divers services fournis à la Force : services de tailleur et de coiffeur et enlèvement des ordures au quartier général et dans les camps de base (102 000 dollars), blanchissage et nettoyage à sec pour tout le personnel militaire et le personnel du Service mobile (129 000 dollars), services de nettoyage des locaux dans les bureaux du quartier général (42 000 dollars), et services de garde pour l'atelier d'entretien du matériel de transport du quartier général (12 000 dollars). Les montants prévus ont été calculés en fonction du coût des services contractuels actuellement fournis.

ix) Assurance commerciale 61 000 dollars

46. Le montant prévu correspond au coût de l'assurance au tiers contractée par la Force pour son parc de véhicules.

x) Consultations médicales et soins d'urgence 20 000 dollars

47. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des soins donnés aux membres du personnel militaire malades et blessés et des soins dentaires d'urgence lorsque le traitement ne peut être assuré par une unité médicale ou dentaire de la Force.

xi) Affranchissement du courrier du personnel militaire 6 000 dollars

48. Le montant prévu concerne l'affranchissement du courrier personnel que les membres des contingents envoient dans leur pays d'origine.

xii) Service de vérification extérieure des comptes 11 000 dollars

49. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de la vérification extérieure des comptes de la Force.

xiii) Divers 42 000 dollars

50. Le montant prévu doit permettre d'acheter des blocs de glace (2 200 dollars), des jerricanes (3 000 dollars), des médailles (6 600 dollars), de publier des offres d'emploi et des appels d'offres dans la presse (2 000 dollars), de faire retapisser et réparer des meubles (5 000 dollars), d'acheter des fûts pour carburant (5 000 dollars) ainsi que des fournitures et services divers non énumérés ailleurs (18 200 dollars).

2 e) Fret, camionnage et messagerie

	<u>Dollars</u>
1981-1982 : dépenses	239 000
1982-1983 : montant révisé	400 000
1983-1984 : montant prévu	345 000

51. Le montant prévu doit permettre de couvrir les frais de transport et de manutention du matériel et des fournitures à destination et en provenance de la zone de la mission, lorsque ces frais ne sont pas prévus à d'autres rubriques. Le montant indiqué se décompose comme suit : 90 000 dollars pour les frais de transport, de réexpédition et de dédouanement engagés au quartier général de la Force, 8 000 dollars pour le transport et la valise diplomatique, 107 300 dollars pour les frais de transport des articles achetés par l'Organisation des Nations Unies et 139 700 dollars pour les frais de transport des véhicules et du matériel de communication fournis en tant que matériel appartenant aux contingents par les gouvernements qui fournissent des contingents à la Force (voir plus haut, par. 20 et 24).

2 f) Remboursement de l'amortissement du matériel appartenant aux contingents

	<u>Dollars</u>
1981-1982 : dépenses	900 000
1982-1983 : montant révisé	800 000
1983-1984 : montant prévu	865 000

52. Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents l'amortissement du matériel dont ils dotent leurs contingents à la demande de l'Organisation des Nations Unies. Le coût de l'amortissement est calculé compte tenu des directives générales convenues, qui prévoient l'amortissement de ce matériel sur une période de quatre ans. Lorsque l'amortissement a été complètement remboursé, la propriété des articles revient à l'ONU, à moins qu'il n'en ait été convenu autrement pour certains articles.

3. Relève des contingents

	<u>Dollars</u>
1981-1982 : dépenses	1 338 000
1982-1983 : montant révisé	1 383 000
1983-1984 : montant prévu	1 570 000

53. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de la relève des contingents à l'expiration de leur tour de service, d'une durée d'environ six mois, ainsi que le coût du rapatriement de membres de la Force pour des raisons médicales, humanitaires ou autres. Le montant prévu comprend le coût des avions affrétés, celui du transport par autocars jusqu'au port de départ ou à partir du port d'arrivée et le transport des bagages au sol. Le montant prévu a été calculé sur la base des prix actuels, compte tenu d'une majoration de 8 p. 100 du coût des avions imputable à l'inflation.

4. Indemnités en cas de décès ou d'invalidité

	<u>Dollars</u>
1981-1982 : dépenses	125 000
1982-1983 : montant révisé	125 000
1983-1984 : montant prévu	125 000

54. Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents les prestations versées par ces gouvernements, en vertu de leur législation nationale ou de leurs règlements, en cas de décès, de blessure, d'invalidité ou de maladie de membres de la Force qui seraient imputables au service auprès de la FNUOD.

5. Bien-être et loisirs

	<u>Dollars</u>
1981-1982 : dépenses	240 000
1982-1983 : montant révisé	265 000
1983-1984 : montant prévu	273 000

55. Un montant est prévu pour permettre de verser 10,50 dollars par jour aux membres des contingents lors des permissions de détente qui leur sont accordées à raison d'un maximum de sept jours de permission durant une période de six mois (191 000 dollars). Le montant prévu doit aussi permettre d'acheter des fournitures et du matériel pour les loisirs et les sports, de louer des films et d'entretenir les installations de loisirs et de sport (82 000 dollars).

6 a) Soldes et indemnités versées aux membres des contingents

	<u>Dollars</u>
1981-1982 : dépenses	15 226 000
1982-1983 : montant révisé	15 401 000
1983-1984 : montant prévu	15 526 000

56. Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents les soldes et indemnités de leurs troupes, au taux standard convenu, soit 950 dollars par homme par mois pour tous les officiers et hommes de troupe, plus un supplément de 280 dollars par homme par mois pour un nombre limité de spécialistes (25 p. 100 au maximum dans le cas des contingents logistiques et 10 p. 100 au maximum dans le cas des autres contingents). Le montant prévu a été calculé sur la base d'un effectif de 1 290 officiers et hommes de troupe pendant la période considérée, plus 10 spécialistes (voir par. 1).

6 b) Amortissement du coût de l'habillement, du paquetage et de l'équipement individuels

Dollars

1981-1982 : dépenses	1 077 000
1982-1983 : montant révisé	1 089 000
1983-1984 : montant prévu	1 098 000

57. Le montant prévu doit permettre de verser aux gouvernements qui fournissent des contingents la somme correspondant à l'amortissement de l'habillement, du paquetage et de l'équipement individuels fournis par ces gouvernements à leurs troupes, au taux standard de 65 dollars par homme par mois, plus un supplément de 5 dollars par homme par mois pour les munitions et armes personnelles. Le montant prévu a été calculé sur la base d'un effectif de 1 290 officiers et hommes de troupe pendant la période considérée, plus 10 techniciens (voir par. 1).

7. Contributions du personnel

Dollars

1981-1982 : dépenses	370 000
1982-1983 : montant révisé	359 000
1983-1984 : montant prévu	399 000

58. Les dépenses de personnel indiquées à la rubrique 1 b), intitulée "Traitements et dépenses connexes de personnel", ont été exprimées en montants nets. Le montant ci-dessus représente donc la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire le montant des contributions du personnel auxquelles les émoluments des fonctionnaires de l'ONU sont assujettis conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

8. Recettes provenant des contributions du personnel

Dollars

1981-1982 : dépenses	370 000
1982-1983 : montant révisé	359 000
1983-1984 : montant prévu	399 000

59. Les traitements et émoluments des fonctionnaires de l'ONU sont soumis à une retenue calculée d'après le barème figurant à l'article 3.3 du Statut du personnel de l'Organisation, tel que l'Assemblée générale l'a modifié dans sa résolution 35/214 du 17 décembre 1980. Toutes les recettes provenant des contributions du personnel qui ne sont pas utilisées à d'autres fins aux termes d'une décision expresse de l'Assemblée générale sont créditées au Fonds de péréquation des impôts que l'Assemblée générale a créé par sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Le compte de chaque Etat Membre au Fonds de péréquation est crédité au prorata de la contribution dudit Etat au budget de la FNUOD. Le montant des contributions du personnel qui est prévu à la rubrique 7 du budget (dépenses) est porté en recettes à la présente rubrique comme recettes provenant des contributions du personnel.

9. Autres recettes

	<u>Dollars</u>
1981-1982 : recettes	20 000
1982-1983 : montant révisé	20 000
1983-1984 : montant prévu	20 000

60. Le montant prévu à cette rubrique correspond au montant estimatif des recettes provenant de la vente de matériel vétuste ou excédentaire.
